

## L'esprit des Lois tué par le formalisme

Il peut sembler au plus grand nombre d'entre nous que la Justice, outre qu'elle sanctionne ceux qui troublent l'ordre public, se doit aussi de faire en sorte que moins d'iniquité assaille notre vie quotidienne. D'aucuns prétendront que la Justice exprime le point de vue et défend les intérêts de ceux qui dominent la société, que par conséquent elle est une Justice de classe et qu'il ne faut pas en attendre qu'elle débusque les ... injustices !

Force est de constater que le juridisme qu'elle incarne et pratique, à l'exclusion de tout autre préoccupation, permet à certains de l'instrumentaliser, alors même que sur le plan moral les parties en présence seraient à renvoyer dos à dos.

Ainsi Bernard PABOT, ancien secrétaire général du SNETAA, vient-il de gagner en appel contre la nouvelle direction de ce syndicat qui l'avait :

1. interdit de congrès en mai 2007
2. exclu à vie du SNETAA

Il se trouve que PABOT, en son temps, a pratiqué l'interdiction de paraître dans les instances et l'exclusion avec une véritable *maestria*. Son successeur, Christian LAGE, désigné par PABOT en 2004, n'a fait que suivre l'exemple de son prédécesseur et mentor en appliquant à celui-ci la méthode qu'il en avait apprise. Sauf que PABOT, vieux singe à qui on n'apprend pas à faire des grimaces, s'entourait d'un luxe formel considérable pour dissimuler ses mœurs antidémocratiques alors que LAGE, qui est un benêt, y va sans ambages et à la tronçonneuse.

Pourquoi PABOT a-t-il placé LAGE à la tête du SNETAA ? Pour continuer à bénéficier d'avantages matériels que sa créature ne pouvait lui refuser, croyait-il ... Pourquoi LAGE a-t-il vidé PABOT ? Pour ne partager avec personne le gâteau substantiel (LAGE triple sur le dos des adhérents son salaire de PLP) que constitue le SNETAA.

La Justice a tranché : PABOT n'a pas été vidé dans les formes. Donc, il faut le dédommager.

Mais la Justice n'a pas cherché à savoir si la démocratie syndicale était respectée par l'un et l'autre, pas plus qu'elle ne s'est inquiétée des véritables motifs – ceux de l'esprit de lucre – qui animaient ces personnages. Il s'agit de deux individus qui trahissent les mandats syndicaux, chacun à sa manière, puisque la direction d'une organisation syndicale n'est pour eux que l'occasion de se comporter en autocrate et de tirer à titre personnel les bénéfices corrompus du pouvoir. Deux malandrins du syndicalisme (ils ne sont pas les seuls de leur espèce, hélas !) ont pris la Justice à témoin.

Elle est passée ... Et c'est bien l'Esprit des Lois qui, lui, trépassé.